

**MAIRIE DE  
CERVENS**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE**Arrêté municipal  
N°AG2026/04****COMMUNE DE CERVENS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE****Arrêté portant délégation de fonction à un conseiller municipal  
Michaël MONTEIRO – délégation Sécurité / Protocole****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CERVENS,**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal ;

Vu le tableau du Conseil Municipal dressé le 20 mars 2026 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il convient de donner délégation de fonctions à Monsieur Michaël MONTEIRO, conseiller municipal ;

**ARRÊTE****ARTICLE 1**

Monsieur Michaël MONTEIRO conseiller municipal est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Plan communal de sauvegarde
- Correspondant incendie et secours
- Correspondant défense
- Protocole / cérémonies officielles

Il exercera les fonctions suivantes :

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
  - Mise en oeuvre du Plan Communal de Sauvegarde
  - Mise en œuvre d'exercices de sécurité civile
  - Organisation de la réserve communale de sécurité civile
  - Gestion de la commission afférente
- Correspondant « incendie et secours »

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
  - Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
  - Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
  - Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
  - Référent sécurité routière
- Correspondant « défense »
    - Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.

- Relayer les informations relatives aux questions défense auprès du conseil municipal et des habitants en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.
- Protocole / organisation des cérémonies officielles
  - Organiser les cérémonies officielles (invitations, logistique, commandes diverses, installation...)

Ces fonctions seront assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 2 :**

Le conseiller délégué assurera le suivi des dossiers relevant de sa compétence mais ne disposera pas de délégation de signature.

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Madame la Préfète ;
- Le comptable public ;
- Et notifié à l'intéressé(e).

Fait à Cervens le 21 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



Notifié le 21 Avril 2026  
Le conseiller délégué